

Résultats des enchères sur les crédits carbone compensatoires

## **2024- HAUSSE DE L'IMPACT DES ENCHÈRES SUR LE COÛT DE PRODUCTION DES GRAINS QUÉBÉCOIS**

Longueuil, le 29 novembre 2024 – À la suite de la récente publication des résultats des enchères sur les crédits carbone compensatoires Québec-Californie, les Producteurs de grains du Québec (PGQ) soulignent les impacts négatifs et répétés de ces enchères sur le coût de production dans le secteur des grains. Une fois de plus, les règles de tarification du carbone prônées par le gouvernement provincial creusent le déséquilibre concurrentiel entre les producteurs d'ici et ceux du reste du Canada et du Midwest américain.

La moyenne des 4 enchères de 2024 est à la hausse de 10 % par rapport à l'année 2023. Les producteurs québécois déboursent plus de 25 M\$ annuellement en droits d'émissions de GES pour l'utilisation d'intrants énergétiques. De ce montant, plus de 15 M\$ sont versés spécifiquement pour l'utilisation de diesel agricole.

« Nous demandons à nouveau une meilleure équité en matière de tarification du carbone. Les mesures de réduction des GES doivent impérativement tenir compte des complexes réalités du secteur agricole et s'y adapter. Depuis la mise en place de la politique sur le carbone, le montant cumulé déboursé s'élève à plus de 150 millions \$. Nous enjoignons le gouvernement du Québec à compenser les coûts inhérents à cette politique qui ne fait que ralentir les efforts des productrices et producteurs pour réduire leur empreinte carbone. Les producteurs québécois sont, à l'heure actuelle, nettement désavantagés par les règles de tarification du carbone du Québec. La Bourse du carbone est d'ailleurs plus contraignante pour les producteurs de grains que la taxe carbone du fédéral qui s'applique dans la plupart des provinces. Qui plus est, nos concurrents américains n'ont pas à défrayer un sou en matière de carbone. Ainsi, les producteurs québécois sont de facto disqualifiés du jeu de la concurrence économique internationale », affirme le président des PGQ, M. Christian Overbeek.

Le coût de cette politique pour les producteurs agricoles québécois pourrait augmenter drastiquement au cours des prochaines années en vertu des objectifs de réduction des émissions de GES et de diminution des crédits.

« Nous sommes vivement désavantagés face à nos concurrents canadiens qui n'ont pas à payer pour leurs émissions de GES liées à la consommation de diesel agricole; nous appelons le gouvernement du Québec à instaurer une politique de compensation pour maintenir la compétitivité des fermes québécoises. Seule cette mesure peut contribuer à rétablir l'équilibre concurrentiel de notre secteur. Sans quoi, c'est l'économie et l'autonomie alimentaire du Québec qui en pâtissent », ajoute M. Overbeek.

**Producteurs de grains du Québec**

Les Producteurs de grains du Québec (PGQ) représentent quelque 10 000 productrices et producteurs présents dans toutes les régions du Québec. Ils produisent et commercialisent des grains de céréales, dont le maïs, le blé, l'orge et l'avoine, ainsi que des oléagineux, tels que le soya et le canola. En plus de nourrir l'ensemble des autres productions, ces aliments contribuent à une saine alimentation humaine ainsi qu'à l'épanouissement de l'économie québécoise. Cultivés sur plus d'un million d'hectares de terre, ils génèrent un chiffre d'affaires annuel de 2 milliards de dollars. La production de grains est le 3<sup>e</sup> secteur agricole québécois. La production et la transformation de grains représentent ensemble près de 20 000 emplois au Québec.

– 30 –

Source

Producteurs de grains du Québec (PGQ)  
[www.pgq.ca](http://www.pgq.ca)